

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole Européenne de Lille 2 boulevard des Cités unies - 59040 LILLE cedex</p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b></p> <p style="text-align: center;"><b>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</b></p>
---	--

Comité syndical du 14 mai 2024

Délibération n° 01-2024

**Objet : COMPTE DE GESTION 2023**

Le mardi quatorze mai deux-mille-vingt-quatre à quatorze heures et quinze minutes, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille en salle du conseil sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Président.

**Étaient présents :**

**Titulaires :** Michel Borrewater, Nicolas Bouche, Alain Bos, Philippe Delcourt, Patrick Delebarre, Stanislas Dendievel, Thérèse Deprez-Lefebvre, Rodrigue Desmet, Benjamin Dumortier, Michel Dupont, Luc Foutry, Louis Marcy, Jean-Gabriel Masson, Sylvie Mazzolini, Maryse Moreaux, José Roucou, Francis Vercamer

**Suppléants :** Jean-Philippe Andriès, Paul Dhallewyn, Didier Manier, Frédéric Pradalier, Nathalie Sedou, Eric Skyronka,

**Secrétaire de séance :** Benjamin Dumortier

**Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le :** 7 mai 2024

**Nombre de délégués en exercice :** 40

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## Rapport de Monsieur le Président

Le compte de gestion pour l'exercice 2023 a été certifié exact par Monsieur le Comptable du Trésor du SM-SCOT. Le comptable, après avoir affirmé véritable sous peine de droit, le compte de gestion, affirme que les recettes et les dépenses portées dans ce compte, sont sans exception, toutes celles qui ont été faites pour service du Syndicat mixte du SCOT pour l'année 2023 et qu'il n'en existe aucune autre, à sa connaissance.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que :

- Les résultats du Compte de gestion du Trésorier, annexé à la présente délibération, et du Compte administratif de Monsieur le Président sont identiques par chapitre en section de fonctionnement,

Statuant :

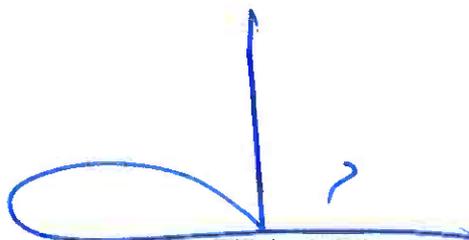
1. Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
2. Sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les sections du budget ;
3. Sur la comptabilité des valeurs inactives.

Les membres du Comité syndical :

Approuvent le Compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2023, annexé à la présente délibération, et qui présente un excédent cumulé en section de fonctionnement d'un montant de 77.015,88 € au 31 décembre 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

F. Vercamer et S. Dendievel n'ont pas pris part au vote.



**Francis VERCAMER**  
Président du Syndicat mixte  
du SCOT de Lille Métropole